

Covid-19 - Assurance-crédit : CAP et CAP+ domestique et export maintenus jusqu'à la fin de l'année, CAP Relai arrêté fin juin

Publié le 30 juin 2021

Les dispositifs d'assurance-crédit ligne-à-ligne CAP, CAP+, Cap Francexport et Cap Francexport+ resteront accessibles aux entreprises au second semestre. Le dispositif CAP Relai sera arrêté à la fin du mois de juin 2021, comme initialement prévu. C'est l'annonce faite par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance aujourd'hui.

CAP, CAP+, Cap Francexport et Cap Francexport+ permettent aux entreprises de maintenir ou de renforcer leurs couvertures d'assurance-crédit individuelles moyennant un surcoût. Ils bénéficient d'une réassurance publique et d'une garantie de l'Etat.

Cette décision a été concertée avec les organisations interprofessionnelles. Elle témoigne d'une amélioration globale de la situation et de la confiance des acteurs dans les perspectives de l'économie française.

Naturellement, le Medef continuera de suivre les évolutions du crédit interentreprise et de l'assurance-crédit pour défendre les adaptations ou éventuelles réactivations de ces dispositifs si elles s'avéraient nécessaires.

[>> Télécharger le communiqué de presse au format PDF](#)